



Rapport annuel de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

2023

▲ TBBK ▼ CTFP ►

Tripartite Berufsbildungskonferenz

Conférence tripartite de la formation professionnelle

Conferenza tripartita della formazione professionale





La version électronique du présent rapport est dotée de fonctions interactives.
Il suffit de cliquer sur les passages soulignés pour accéder

Impressum

Édition : Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) © 2023

Rédaction : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),
unité Politique de la formation professionnelle

Photos : Monique Wittwer

Graphisme et mise en page : SEFRI, unité Communication

Langues : all/fr/it

« Je sens une réelle volonté de chercher ensemble les solutions les plus adéquates. »

Au début de l'année 2021, les partenaires de la formation professionnelle ont mis en place, dans une optique d'amélioration de la coordination entre les différents organes, une nouvelle structure de gouvernance et, avec elle, la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP, chargée depuis lors du pilotage stratégique de la formation professionnelle. Rémy Hübschi, directeur suppléant du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), explique dans quelle mesure la CTFP s'avère très précieuse et quels points doivent encore être améliorés. En tant que président de la CTFP, il revient aussi sur l'année écoulée.

La Conférence tripartite de la formation professionnelle existe depuis maintenant trois ans. Quel premier bilan tirez-vous ?

Rémy Hübschi : Je dirais un premier bilan très positif. Le travail de la CTFP porte ses fruits. La collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle est bien établie et fonctionne harmonieusement. La CTFP a trouvé sa place. Elle vise à échanger des informations, à se concerter et à définir des positions et des lignes de conduite. Un autre point important est le fait que nous discutons ensemble de différents thèmes. Même si nos avis divergent parfois, je sens une réelle volonté de chercher ensemble les solutions les plus adéquates pour la formation professionnelle.

Et malgré tout, est-ce qu'il y aurait des points à améliorer ?

Le plan de mise en œuvre approuvé lors du Sommet national de la formation professionnelle de 2020 stipule que la structure de gouvernance doit être évaluée au bout de trois ans. Et c'est ce que nous faisons actuellement. L'objectif est, d'une part, d'examiner dans quelle mesure la structure de gouvernance a permis de mieux impliquer les acteurs de la formation professionnelle et d'améliorer le pilotage et le développement de la formation professionnelle et, d'autre part, de déterminer à quel niveau des ajustements sont nécessaires.

L'évaluation repose d'abord sur une enquête qui a été menée auprès des partenaires de la formation professionnelle par le bureau de conseil Interface en novembre 2023. Les membres des différents organes et les participants aux forums de dialogue ont été contactés à cet effet. L'enquête donnera lieu à une analyse et à des recommandations, qui seront soumises à l'avis d'un expert. Sur cette base, la CTFP élaborera un rapport afin de présenter les résultats de l'évaluation au Sommet national 2024. J'ai hâte de découvrir ces résultats.

Si vous repensez à l'année qui vient de s'écouler, quels ont été les thèmes phares dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue ?

Nous avons par exemple bien avancé sur le projet « Positionnement des écoles supérieures ». On peut dire que nous avons préparé le terrain pour les futures décisions politiques. Ces dernières années, la question du renforcement des écoles supérieures et de la formation professionnelle supérieure a été au cœur de nombreuses discussions. À l'issue du Sommet national 2022, le SEFRI a défini, avec les partenaires de la formation professionnelle et les acteurs concernés dans la formation professionnelle et le domaine des hautes écoles, un ensemble de mesures destinées à répondre à cet objectif. Parmi les différentes propositions de mise en œuvre qui ont été étudiées, une solution a finalement été retenue en vue de l'introduction de titres complémentaires pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure et de la protection de l'appellation « école supérieure ». Ces deux mesures demandent une adaptation de la loi fédérale sur la formation professionnelle. La procédure de consultation qui s'ensuivra devrait être lancée en juin 2024. Les débats parlementaires auront ensuite lieu en 2025. L'entrée en vigueur des mesures est prévue pour 2026. ([voir p. 5 pour de plus amples informations](#))

Il a également été question du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle » lors du Sommet national de la formation professionnelle de 2023. Quelles décisions ont été prises à ce sujet ?

Les participants au Sommet national 2023 ont pris connaissance du rapport final sur ce projet ([voir p. 7 pour de plus amples informations](#)). Au cours des derniers mois, les partenaires de la formation professionnelle ont notamment passé en revue toutes les étapes du



4 processus de développement des professions. Cette tâche a été bénéfique. Nous avons pu identifier un certain nombre de points à améliorer comme le processus de recherche de consensus dans le cadre du développement des professions, l'intégration des prises de position des écoles professionnelles et des cantons ou la définition de la fonction des cours interentreprises. Le simple fait de pointer ce qui ne fonctionne pas très bien entre les partenaires et d'en discuter ensemble est déjà utile au développement des professions. Nous avons par ailleurs commandé une étude sur les flux et les mécanismes financiers des cours interentreprises. Toutes les conclusions vont être plus amplement analysées au sein des organes existants et de ceux qui ont été nouvellement créés. La CTFP suit l'évolution des différents points et pourra si nécessaire lancer de nouveaux projets.

Quels autres thèmes et projets ont été au centre de l'attention en 2023 ?

Si nous restons dans le contexte du Sommet national, les participants ont pris connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant la déclaration d'engagement en faveur de la certification professionnelle pour adultes (voir p. 10 pour de plus amples informations). Cette déclaration d'engagement porte sur un thème important puisque près de 66 000 CFC et AFP sont délivrés chaque année en Suisse, dont 11 000 à des adultes de plus de 25 ans. Il est essentiel à mes yeux que l'amélioration des conditions-cadres se poursuive afin que les adultes aient la possibilité d'obtenir facilement une certification professionnelle pleinement reconnue. La formation professionnelle contribue dans le même temps à valoriser le potentiel offert par la main-d'œuvre en Suisse.

En 2023, les partenaires de la formation professionnelle se sont également penchés sur le projet « Accès des personnes sourdes et malentendantes à la formation professionnelle » (voir p. 9 pour de plus amples informations).

En résumé, je dirais que 2023 a été de nouveau une année bien remplie. Et si je regarde plus loin, il est évident que nous n'allons pas manquer de travail en 2024. Ce dont je suis sûr, c'est que, comme toujours, nous saurons prendre tous ces défis à bras-le-corps.



Rémy Hübschi, directeur suppléant du SEFRI
Président de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

« Professional Bachelor » : la voie aux débats politiques est ouverte

Une étape importante du projet « Positionnement des écoles supérieures » a été franchie : lors du Sommet national de la formation professionnelle, les participants ont ouvert la voie à l'élaboration de bases légales destinées à renforcer la formation professionnelle supérieure. L'intention est d'inscrire dans la loi le droit à l'appellation « école supérieure » et, d'autre part, les titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master ». Cette décision a été prise à l'issue de longues et intenses discussions au sein de la CTFP.



Comment renforcer les écoles supérieures (ES) et plus généralement la formation professionnelle supérieure ? Cette question a été amplement débattue ces dernières années. Lors du Sommet national de la formation professionnelle de novembre 2022, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux ont approuvé un ensemble de mesures conformes au système visant à renforcer les ES et plus globalement la formation professionnelle supérieure tout en préservant et en mettant davantage en avant le système ES et ses points forts, en particulier son orientation immédiate vers le marché du travail.

Concrétisation des mesures

En 2023, le SEFRI a concrétisé les mesures visant à accroître la visibilité, la notoriété et la réputation des ES et de leurs diplômes. Suite à ce travail mené en étroite concertation avec la CTFP, il a ensuite établi une synthèse de ces mesures dans le rapport Positionnement des écoles supérieures. Mise en œuvre de l'ensemble de mesures conformes au système : état d'avancement et suite des travaux. Une proposition concrète de mise en œuvre a été élaborée pour deux mesures en particulier. Pour ce faire, le SEFRI a recueilli l'avis des acteurs concernés de la formation professionnelle et des hautes écoles.



- 6
- Le droit à l'appellation « école supérieure » sera ancré dans la loi en tant que conséquence juridique de la reconnaissance d'une filière de formation ES. Des dispositions pénales seront en outre définies en cas d'utilisation non autorisée de l'appellation (protection de l'appellation). Selon les résultats de la consultation ayant été menée, la mise en œuvre proposée n'est pas remise en cause. Elle est conforme au système et peut intervenir rapidement et sans charges supplémentaires pour tous les acteurs. La proposition de mise en œuvre remplit pleinement l'objectif des mesures : les prestataires ES gagnent en visibilité et se démarquent clairement des autres institutions de formation. Les travaux de mise en œuvre seront également l'occasion de réfléchir à la manière d'alléger encore le volet administratif des procédures de reconnaissance.
 - Les titres complémentaires « Professional Bachelor » / « Professional Master » viendront compléter les titres protégés existant actuellement, et ce dans les langues officielles et pour tous les diplômes de la formation professionnelle supérieure. C'est ainsi que des titres complémentaires uniformes seront attribués par type de diplôme : tous les diplômes ES et tous les examens professionnels recevront le titre complémentaire « Professional Bachelor », tandis que tous les examens professionnels supérieurs se verront octroyer le titre complémentaire « Professional Master ». L'introduction des titres complémentaires est clairement souhaitée par les acteurs de la formation professionnelle. La majorité des acteurs approuve la proposition de mise en œuvre. Les résultats de la consultation montrent qu'aucune des propositions de mise en œuvre ne peut satisfaire à toutes les exigences. La solution proposée est conforme au système et remplit les objectifs fixés lors du Sommet national de la formation professionnelle 2022 : l'ajout uniforme, pour chaque type de diplôme, de titres complémentaires attrayants et véhiculant le caractère tertiaire du diplôme renforce l'ensemble des diplômes de la formation professionnelle supérieure, les rend plus compréhensibles et leur assure une meilleure visibilité ainsi qu'une plus grande notoriété. Le domaine des hautes écoles se montre quant à lui sceptique.

Suite de la procédure

La mise en œuvre des deux mesures requiert une adaptation de la LFPr. Ce processus se déroule dans le cadre du partenariat de la formation professionnelle en étroite concertation avec la CTFP. La prochaine étape consiste à élaborer un projet de loi qui devrait être mis en consultation en juin 2024. Compte tenu du processus de délibération parlementaire qui s'ensuivra, l'adoption des mesures et l'adaptation de la LFPr interviendront probablement début 2026.

La proposition du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du SEFRI concernant la suite des travaux de mise en œuvre des mesures a été approuvée lors du Sommet national de la formation professionnelle du 20 novembre 2023. La voie est donc ouverte aux discussions politiques.

Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle

Dans le cadre du projet **« Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle »**, les partenaires de la formation professionnelle ont entre autres examiné en détail le processus de développement des professions et mandaté une étude sur les flux et les mécanismes financiers des cours interentreprises (CIE). Les conclusions du rapport final publié en 2023 vont continuer à être analysées au sein des organes existants et d'un nouvel organe. La CTFP suit l'évolution des thématiques abordées et pourra si nécessaire lancer de nouveaux projets.



Lors du Sommet national de la formation professionnelle 2019, la CTFP (à l'époque « organe de pilotage Formation professionnelle 2030 ») avait été chargée de se pencher sur différentes questions liées aux processus et aux mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle, l'objectif étant d'optimiser la gouvernance de celle-ci, en particulier son financement. Les thèmes considérés comme prioritaires par les partenaires de la formation professionnelle étaient alors les suivants :

- **Problèmes d'efficacité et mauvaises affectations dans le développement des professions** : les principaux objectifs concernent l'identification des compétences et l'optimisation des processus.
- **Financement des CIE** : les principaux objectifs concernent l'optimisation des flux financiers et la mise en œuvre par les partenaires.
- **Financement des procédures de qualification** : les principaux objectifs concernent l'optimisation des flux financiers et la mise en œuvre dans le cadre du partenariat.

En 2021, les thèmes prioritaires ont été discutés à l'occasion de la journée des partenaires de la formation professionnelle et des forums de dialogue. Les travaux ont débouché sur trois projets partiels, accompagnés depuis 2022 par la CTFP. En 2022, cette dernière s'est concentrée sur le projet partiel « Développement des professions ». Lors de la Table Ronde dédiée à ce projet partiel, les participants ont analysé en profondeur le processus de développement des professions, puis élaboré et concrétisé des pistes de solutions pour l'améliorer. Dans le cadre du projet partiel « Financement des cours interentreprises », le SEFRI a commandé une analyse à ce sujet, qui s'est traduite par des mesures concrètes. En 2023, le projet partiel « Financement des procédures de qualification » a fait l'objet d'un examen.

Résultats du projet et enseignements tirés

Le projet a permis d'éclaircir nombre de points essentiels concernant la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle. Ses résultats sont présentés



- 8 en détail dans un rapport final, de même que les enseignements tirés. Les solutions identifiées en commun vont être approfondies, d'une part au sein des organes existants, et d'autre part dans le cadre d'un nouvel organe (groupe d'accompagnement Développement des professions). Les conclusions tirées du projet serviront également à évaluer la nouvelle structure. En ce qui concerne le projet partiel « Développement des professions », il a été doté par la CTFP d'un groupe d'accompagnement à même de réagir rapidement et en toute agilité aux évolutions. Dénommé « Développement des professions », cet organe va suivre les thématiques abordées et proposer le cas échéant à la CTFP de nouvelles mesures ou de nouveaux projets.

Pour ce qui est du projet partiel « Financement des cours interentreprises », les partenaires de la formation professionnelle se sont fondés sur une étude externe pour accepter des propositions d'optimisation. Celles-ci vont être traitées dans le cadre des structures existantes.

Un mot enfin sur le projet partiel « Financement des procédures de qualification » : il s'est avéré qu'un examen plus approfondi n'est pas nécessaire pour l'instant. Au besoin, un projet séparé pourra être lancé à tout moment.

Accès des personnes sourdes et malentendantes à la formation professionnelle

Les apprentis sourds et malentendants doivent pouvoir bénéficier d'un conseil et d'un suivi adéquats. Un projet a donc été initié en 2023. Intitulé « Accès des personnes sourdes et malentendantes à la formation professionnelle », il se veut un état des lieux des aides existantes ainsi qu'une réflexion sur les possibilités d'optimisation de celles-ci, l'objectif étant de mieux permettre à ce groupe cible d'accéder à la formation professionnelle.



Le 7 décembre 2023, une vingtaine de représentants des organisations concernées, d'associations de parents, d'associations patronales, des cantons, de l'orientation professionnelle, du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du SEFRI se sont réunis pour une table ronde, ce qui a été l'occasion de discuter de l'état des lieux ayant été établi, du plan de mesures qui en découle et de la suite à donner au projet.

L'état des lieux, qui a été accueilli favorablement par les participants à la table ronde, propose un tour d'horizon complet des différentes offres et possibilités de soutien et précise par ailleurs les responsabilités incombant aux différents acteurs tout en pointant les difficultés à surmonter. Le plan de mesures a lui aussi reçu un écho

positif. Il prévoit des actions pouvant être immédiatement mises en œuvre ainsi que d'autres requérant une concertation préalable entre les acteurs concernés. Une partie des mesures formulées revêt une dimension inter-institutionnelle et peut s'appliquer à d'autres types de handicap.

Suite de la procédure

Il appartient désormais aux partenaires de la formation professionnelle, aux acteurs de l'assurance-invalidité et aux organisations concernées d'appliquer les mesures formulées à partir des résultats du projet et, le cas échéant, de clarifier certains points. Le SEFRI procédera à l'été 2025 à une enquête sur l'état d'avancement de ces mesures.



Certification professionnelle pour adultes et déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle : état d'avancement des travaux

Pour la CTFP, la Certification professionnelle pour adultes (CPA) a elle aussi constitué un autre projet important de l'année 2023. Dans le cadre d'une déclaration d'engagement, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux avaient en effet affirmé leur volonté de renforcer encore les conditions-cadres pour qu'un plus grand nombre d'adultes obtiennent une certification professionnelle et, ainsi, se prémunissent mieux du chômage et de la précarité de l'emploi. Un plan de mesures met en évidence les actions entreprises par chacun des partenaires de la formation professionnelle pour respecter cet engagement.



Tant la Confédération que les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra) œuvrent dans leur périmètre de responsabilité à l'amélioration des conditions-cadres de la CPA. En 2022, la CTFP avait procédé à un examen global des différentes mesures déployées ces dernières années en matière d'encouragement de la CPA. À cette occasion, elle avait constaté que divers progrès avaient été réalisés, par exemple avec la création de la commission Formation et qualification des adultes au sein de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), les recommandations de la CSFP concernant le financement de la CPA et la prise en compte de la culture générale.

En dépit de ces progrès, la CTFP estimait important que les partenaires de la formation professionnelle se mettent d'accord sur les objectifs fondamentaux concernant l'encouragement de la CPA. Elle avait donc décidé d'inclure cette thématique dans son programme annuel 2022 et, lors du Sommet national de la formation professionnelle de novembre 2022, d'amener les partenaires de la formation professionnelle à adopter une déclaration d'engagement sur les objectifs à atteindre en matière de CPA. Dans cette déclaration, les partenaires de la formation professionnelle affirment leur détermination à encourager la CPA en se fondant sur des principes et des objectifs convenus en commun et s'engagent à mettre en œuvre, dans leur domaine de compétence, des mesures visant à améliorer les conditions-cadres de la CPA.

Mandat du groupe de coordination « Certification professionnelle pour adultes »

Un groupe de coordination dénommé « Certification professionnelle pour adultes » et composé de partenaires de la formation professionnelle a alors été chargé par la CTFP de mener des travaux sur la base des principes énoncés dans la déclaration d'engagement. Le mandat de ce groupe de coordination est le suivant :

- accompagner la mise en œuvre du plan de mesures dans les années 2023-2024 ;
- coordonner et harmoniser les mesures au mieux ;
- suivre la mise en œuvre des mesures par un monitoring approprié, discuter des éventuelles difficultés, identifier les besoins d'action et mettre en évidence les progrès accomplis ;
- informer régulièrement la CTFP de l'état d'avancement des travaux et, le cas échéant, proposer des améliorations ou des pistes d'action supplémentaires.

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle du 20 novembre 2023 ont pris acte du rapport portant sur l'état des travaux et ont approuvé la poursuite de la mise en œuvre. Parmi ces travaux, on compte par exemple un état des lieux mandaté en 2023 portant sur la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères ainsi qu'une enquête menée par l'Union patronale suisse (UPS) sur la manière dont les entreprises encouragent la certification professionnelle pour adultes, sans oublier l'amélioration par les cantons de l'offre en matière de formations adaptées aux besoins spécifiques des adultes.



La CTFP, ses tâches et sa composition

La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) constitue l'interface entre les différents organes (niveau opérationnel) et le Sommet national (niveau politique). Elle prépare le Sommet national et veille à ce que les décisions qui y sont prises soient mises en œuvre conformément aux compétences juridiques respectives. Elle délibère de questions relevant du niveau opérationnel et œuvre à ce que des solutions y soient apportées au niveau stratégique. La CTFP observe par ailleurs le marché des places d'apprentissage. Le règlement d'organisation régit son organisation et ses procédures.

La CTFP se compose de sept membres (état à fin 2023) :

Organisations du monde du travail (Ortra)

- Nicole Meier, responsable du secteur éducation et formation, Union patronale suisse (UPS)
- Dieter Kläy, responsable du dossier du marché du travail et de la formation professionnelle, Union suisse des arts et métiers (usam)
- Nicole Cornu, secrétaire centrale responsable du dossier de la politique de la formation, Union syndicale suisse (USS)
- Gabriel Fischer, responsable du dossier de la politique de formation, Travail.Suisse

Cantons

- Christophe Nydegger, président, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Niklaus Schatzmann, vice-président, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Peter Marbet, secrétaire général suppléant, CDIP (invité permanent, représentant du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP)

Confédération

- Rémy Hübschi, directeur suppléant, SEFRI, président de la CTFP

Le secrétariat de la CTFP est rattaché au SEFRI.

Direction : Aude Jaunin et Sina Schlumpf, responsables de projet, unité Politique de la formation professionnelle

« Formation professionnelle 2030 » – aperçu des projets 2023

L'initiative « Formation professionnelle 2030 » englobe actuellement 12 projets visant à développer et à moderniser la formation professionnelle.

Les projets listés ci-après ont été lancés ou clos en 2023.

Projets lancés

- Accès des personnes sourdes ou malentendantes à la formation professionnelle
- Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle
- Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle

Projets clos

- Optimisation des flux de données : programme « optima »
- Recensement des attentes placées dans les voies de formation
- Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle
- Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle supérieure : filières de formation ES

Contact :

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Secrétariat de la CTFP
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

www.tbbk-ctfp.ch
tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch